

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE****Arrêté N° 2022-165**

Le Maire de Combrit – Sainte Marine ;

**VU** la circulaire du 03/11/2003 de M. Le Préfet du Finistère, portant transfert de compétence du Port de Plaisance du Département à la Commune ;

**VU** les articles R622-1 et suivants du Code des Ports relatifs à la mise en place d'un Conseil Portuaire ;

**VU** l'arrêté municipal de création du Conseil Portuaire ;

**VU** le Conseil Municipal du 5 Juillet 2020, et notamment l'élection du Maire et de ses adjoints ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier l'arrêté de composition des membres du Conseil Portuaire ;

**ARRETE****Article 1 :**

Le Conseil Portuaire est composé comme suit :

1/ Le Président : Christian LOUSSOUARN ou son représentant, Pascal DOURLÉN

2/ Le personnel concerné par la gestion du port

Titulaire : Romain LE NARZUL — Suppléantes : Gwénaëlle LIDER et Stéphanie POULLELAOUEN

3/ Les membres représentant les usagers du port

a) Membres représentant le Comité Local des Usagers Permanents du port

1<sup>er</sup> titulaire : LE HIR Jean-Paul

2<sup>ème</sup> titulaire : BUZIT Laurent

3<sup>ème</sup> titulaire : EVENO Jean-Claude

Suppléant du 1<sup>er</sup> titulaire : MARECHAL Daniel

Suppléant du 2<sup>ème</sup> titulaire : JAULT Thierry

Suppléant du 3<sup>ème</sup> titulaire : LEHOUX Stéphane

b) Membres représentant les services nautiques et les associations sportives liées à la plaisance

1<sup>er</sup> titulaire : ROUX Nicolas, Centre nautique

2<sup>ème</sup> titulaire : BOUROULLEC Tanguy, Chantiers Structures

3<sup>ème</sup> titulaire : L'OLLIVIER Jean-Baptiste, La Baleine Blanche

Suppléant du 1<sup>er</sup> titulaire : CASTRIC Louis-Michel, Centre nautique

Suppléant du 2<sup>ème</sup> titulaire : TRELLU Lionel, SARL Plaisirs Nautic 29

Suppléant du 3<sup>ème</sup> titulaire : MONFORT Johan, travaux sous-marins

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article R 622-2, ce Conseil Portuaire est complété par :

1/ un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

Titulaire : MONFORT Pierre-Yves

Suppléant : DIQUELOU Guy

2/ un représentant du Conseil Départemental :

Titulaire : PLOUHINEC Jocelyne

3/ un représentant des pêcheurs :

Titulaire : TANNEAU Jacques

Suppléant : NEDELEC Adrien

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis en Préfecture pour le contrôle de légalité.

Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

**Ampliation :**

Préfecture  
Port de Plaisance

Fait à Combrit, Le 18 Novembre 2022

Christian LOUSSOUARN  
Maire de Combrit-Sainte-Marine

8 rue du Général de Gaulle - 29120 COMBRIT / strae Je OMBRID

MAIRIE / TI-KËR - tél / pgz 02 98 56 33 14 - fax / plt 02 98 e@combrit-saintemarine.fr

